

STEPHANE LE FOLL
MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET
DE LA FORET,
PORTE-PAROLE DU
GOUVERNEMENT

EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE
L'ECONOMIE, DE
L'INDUSTRIE ET DU
NUMERIQUE

MATTHIAS FEKL
SECRETAIRE D'ETAT AU
COMMERCE EXTERIEUR, A
LA PROMOTION DU
TOURISME EU AUX
FRANÇAIS DE L'ETRANGER

MARTINE PINVILLE SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 23 juillet 2015 N° 761

## Stéphane LE FOLL réunit une nouvelle table ronde de la filière bovine en présence d'Emmanuel MACRON, Matthias FEKL et Martine PINVILLE : les acteurs de la filière confirment les engagements de revalorisation des cours

Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement, a réuni le 22 juillet, après une première table ronde le 17 juin dernier, les acteurs de la filière viande bovine. Emmanuel MACRON, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, Matthias FEKL, secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger et Martine PINVILLE, secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire ont également participé à cette table ronde, témoignant ainsi de la mobilisation entière du gouvernement pour les filières d'élevage.

Le médiateur des relations commerciales agricoles a présenté à cette occasion les conclusions de son rapport d'étape sur la mise en œuvre des engagements pris mi-juin par les acteurs des filières bovines et porcine pour une revalorisation des prix.

Ce rapport a été salué par l'ensemble des acteurs.

Il établit le constat que le cours du porc a atteint un niveau permettant de couvrir les coûts de production pour la majorité des éleveurs. L'enjeu est désormais de maintenir un niveau de prix rémunérateur sur la durée.

S'agissant de la viande bovine, les engagements pris lors de la table ronde du 17 juin auraient dû permettre une revalorisation des prix de 20 cts/kg quand l'augmentation constatée n'est que de 10 cts. Cependant, une dynamique de revalorisation des prix dans ces deux filières a bien été enclenchée.

Les obstacles à une revalorisation plus rapide des cours ont été identifiés : la valorisation de ces viandes en produits élaborés, dans la restauration collective et commerciale ainsi que sur les marchés d'exportation n'a pu permettre d'intégrer les mêmes hausses que pour la viande destinée à la grande distribution.

Les Ministres ont fait état des engagements pris par le gouvernement et annoncés en Conseil des Ministres le 22 juillet, pour répondre à un certain nombre de ces difficultés :

- Emmanuel MACRON a rappelé que le service des achats de l'État va réformer sa stratégie d'achat pour les nouveaux contrats d'approvisionnement pour la restauration collective sous la responsabilité de l'État en utilisant pleinement les nouvelles possibilités offertes par la réforme en cours des marchés publics, comme l'utilisation de clauses sociales ou environnementales, permettant de mettre en valeur les PME offrant des prestations de proximité. Le gouvernement continuera à mobiliser les collectivités pour qu'elles fassent de même en s'appuyant sur les préconisations du guide juridique pour promouvoir l'approvisionnement local et de qualité dans la restauration, établi par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en décembre 2014.
- Les acteurs ont également marqué leur souhait de travailler sur des sujets structurels (amélioration de l'adéquation offre / demande, segmentation du marché, transparence des cotations). Les Ministres ont souligné l'importance de ces discussions et appelé les acteurs à travailler à la modernisation des filières d'élevage afin d'améliorer leur compétitivité, d'assurer leur développement et leur pérennité, en se saisissant des outils mis à leur disposition, et notamment le soutien à l'investissement au travers du PIA, des dispositifs de Bpifrance ou encore de la mesure fiscale du suramortissement.
- Matthias FEKL a rappelé la détermination du Gouvernement à mobiliser tous les leviers permettant de favoriser les exportations de viande vers les pays-tiers. Il réunira la semaine du 27 juillet les acteurs de la filière bovine pour identifier les pays prioritaires, mobilisera chacun de nos ambassadeurs pour soutenir les démarches des professionnels français à l'international. Il demandera également à la Commission européenne de faire de l'ouverture des marchés agricoles des Etats tiers une priorité de son plan d'action.

Plusieurs ministres se rendront rapidement dans des pays potentiellement importateurs de viande. Ainsi, Harlem DÉSIR, secrétaire d'État chargé des affaires européennes, est aujourd'hui en Grèce afin de traiter les difficultés que rencontrent les exportateurs en lien avec le contrôle des capitaux appliqué dans ce pays.

S'agissant de l'origine des viandes, Martine PINVILLE a précisé que des instructions de fermeté avaient été transmises aux services de la DGCCRF afin de traquer les informations de nature à induire les consommateurs en erreur. Les ministres ont rappelé que les logos de la démarche « viande de France » étaient de nature à donner une information fiable pour le consommateur et qu'il importait que tous les acteurs s'engagent dans cette démarche.

Enfin, Les Ministres ont rappelé aux acteurs des filières leurs responsabilités, en ajoutant que seules des solutions collectives partagées par tous les maillons de la filière permettraient de trouver des solutions pérennes dans l'intérêt de la filière bovine française. À l'issue du tour de table, les acteurs des filières ont souligné leur volonté de contribuer à la revalorisation des cotations dans le cadre des engagements pris lors de la table-ronde du 17 juin.

Rendez-vous a été pris avec la filière à la fin du mois d'août pour faire un nouveau point de situation sur l'évolution des cotations et le respect des engagements.

## **Contacts presse:**

Cabinet de Stéphane LE FOLL: 01 49 55 59 74 Cabinet d'Emmanuel MACRON: 01 53 18 45 13 Cabinet de Matthias FEKL: 01 43 17 47 03 Cabinet de Martine PINVILLE: 01 53 18 44 13